



Le 31 octobre 2013

Monsieur Mario Girard
Président-directeur général
Administration portuaire de Québec
150, rue Dalhousie
C.P. 80, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4M8

Objet : Comité de vigilance des activités portuaires – Demande d’information

Monsieur,

Le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, en collaboration avec la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Agnès Maltais, a mis en place en mai dernier le Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec. À titre de présidente de l’Arrondissement de La Cité-Limoilou, j’assume la responsabilité de ce comité.

Cette démarche a été entreprise à la suite des analyses réalisées par le ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) qui ont permis de conclure que la source des concentrations élevées de nickel observées dans l’air du secteur Limoilou se trouvait sur le site du Port de Québec.

D’autre part, dans la définition du mandat du comité, l’avis préliminaire (avril 2013) du Dr François Desbiens, directeur à la Direction régionale de santé publique, a été pris en compte. Cet avis faisait suite à l’analyse des données environnementales sur la situation des dépassements des contaminants dans l’air de Limoilou et d’autres quartiers. Il comporte des recommandations au MDDEFP, aux générateurs de risques et à la Ville de Québec. Les principales recommandations adressées aux générateurs de risques sont les suivantes :

- *Qu’ils développent ou actualisent leur plan d’action visant à réduire la contamination par nickel et les autres contaminants dans les quartiers affectés (ex. : caractérisation, réduction à la source, mesures de contrôle et de mitigation, suivi, information).*

- *Qu'ils mettent en place les bonnes pratiques pour faire en sorte que leurs opérations génèrent le moins de contamination possible pour les citoyens riverains.*
- *Qu'ils impliquent les citoyens riverains dans la prise de décision concernant la gestion de risques environnementaux associés à leurs activités.*

Le comité de vigilance des opérations portuaires du Port de Québec a comme mandat de proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il se veut un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Le comité informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens de la ville de Québec.

Les objectifs de ce comité consultatif sont les suivants :

- vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques en ce domaine;
- faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs dans le but de les supprimer au maximum;
- rendre compte à la population de ses activités par un rapport annuel.

Les principales tâches des membres du Comité de vigilance sont de prendre connaissance de l'information disponible sur les activités commerciales du Port de Québec, d'examiner les études et les dossiers pour donner leur avis sur les impacts du site et sur les modalités d'opération, de donner des opinions et de formuler des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec, de relayer les renseignements obtenus auprès de leurs citoyens, des représentants des organismes qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils oeuvrent (Extrait du mandat du comité, voir document en annexe).

L'accès à de l'information complète est essentiel à la réalisation du mandat qui a été confié au Comité de vigilance des activités portuaires. À cette fin, à la suite de la visite des installations portuaires, le comité tente de colliger certaines données nécessaires pour mieux comprendre la situation. Cette démarche a pour but de proposer des solutions permettant aux citoyens vivant en périphérie des installations portuaires de voir s'améliorer leur situation actuelle et d'éviter que des situations problématiques ne se reproduisent dans le futur.

Dans cette optique, une liste des documents demandés est fournie en annexe. Nous aimerions que vous puissiez nous acheminer cette documentation ainsi que l'échéancier prévu pour chacun des documents, et ce, le plus rapidement possible afin de planifier les prochaines étapes des travaux du comité.

Le Comité de vigilance vise à permettre les échanges entre l'administration portuaire, la Ville de Québec et les citoyens concernés. C'est dans cette démarche constructive qu'il sollicite la collaboration de votre organisation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.



Suzanne Verreault
Présidente du Comité de vigilance des activités portuaires
Conseillère municipale du district Sylvain-Lelièvre (6)
Présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

DOCUMENTS DEMANDÉS

1. L'ensemble des informations nécessaires à une pleine compréhension des opérations pour l'ensemble des utilisateurs, demande déjà partiellement formulée par le MDDEFP (mais uniquement à la Compagnie d'Arrimage de Québec, en date du 5 juin 2013), incluant:
 - un plan général du site et des plans détaillés de tous les secteurs;
 - une description complète des infrastructures, des équipements, des aménagements, des activités, des méthodes de transbordement et des modes d'entreposage;
 - la liste et les volumes actuels et maximaux de toutes les matières transbordées ou entreposées et leur localisation sur le plan;
 - la liste des navires, le contenu et le tonnage de leurs cargaisons pour les cinq (5) dernières années;
 - un diagramme d'écoulement du ou des procédés, notamment les procédés de transbordement;
 - la liste et la description des équipements d'épuration des émissions atmosphériques et des appareils utilisés pour le suivi et le contrôle des émissions, ainsi que leur localisation sur un plan;
 - une description des systèmes de traitement des eaux de ruissellement et des eaux usées;
 - l'identification sur le plan de tous les points d'émission à l'atmosphère et de tous les points d'émission d'eaux usées;
 - toute autre information pertinente.
2. Les mécanismes d'évaluation des impacts et de contrôle environnemental en vigueur au Port de Québec, incluant ceux des utilisateurs, ainsi que la séquence des événements en cas de problèmes détectés, de plaintes ou de conditions propices aux émissions dans l'atmosphère.

3. L'ensemble de l'information pertinente concernant tout projet de développement actuel ou futur, dont les études d'impact environnemental, et l'engagement à ne donner son approbation qu'une fois que le Comité de vigilance des activités portuaires aura été en mesure d'émettre des recommandations éclairées sur le projet.
4. Un plan d'action détaillé pour les cinq prochaines années, comprenant toutes les actions proposées, ou déjà réalisées, dans le cadre de plans d'actions spécifiques, ainsi qu'un échéancier nous permettant d'en suivre l'évolution et les moyens à notre disposition pour vérifier ce qui a effectivement été réalisé.